CONFÉRENCE ANNUELLE DU CESE

11 et 12 juillet 2017

CONFÉRENCE ANNUELLE DU CESE 2017

Dans le cadre des attributions constitutionnelles du CESE, son Bureau a examiné les contributions des sections et délégations appelées à formuler leurs priorités thématiques destinées à éclairer le Gouvernement, en particulier suite aux interventions du Président de la République devant le Congrès et à l'allocution de politique générale du Premier ministre devant le Parlement.

Le Bureau tient à saluer la qualité et la richesse du travail fourni par les formations de travail.

Dans son discours du mardi 11 juillet 2017 devant l'assemblée plénière du CESE, le Premier ministre a rappelé qu'il attendait les conclusions des travaux du CESE sur les déserts médicaux, la valorisation du dialogue social, l'évaluation de l'action publique (discriminations syndicales, emploi des séniors, pôles de compétitivité), et qu'il souhaitait recueillir ses avis sur trois nouveaux sujets : le travail indépendant, la transition écologique, l'attention portée à certaines situations de fragilité (le CESE est déjà engagé sur un projet d'avis intitulé « *Lutter contre la grande pauvreté* »).

À la suite de sa conférence et de l'intervention du Premier ministre, le Bureau, fidèlement aux orientations stratégiques du CESE :

- s'inscrira dans les différentes initiatives gouvernementales, notamment les Etats généraux de l'alimentation, les Assises de l'Outremer, la Conférence nationale des territoires, la COP 23 et les États généraux de la Fonction publique, sujets sur lesquels le CESE a déjà émis des avis ;
- inscrira dans son programme de saisines les priorités énoncées par chaque formation de travail et les demandes gouvernementales, parlementaires et issues des pétitions citoyennes.

Cette conférence permet au CESE de traiter, si besoin de manière transversale :

- de sujets de préoccupation quotidienne des français.e.s, tels le temps de vie des femmes et la prévention des risques environnementaux…
- de sujets prospectifs, tels l'impact du numérique sur le travail et la lutte contre les fractures territoriales…

Ses modalités de travail intègreront l'évaluation des politiques publiques, par exemple sur l'énergie et sur la fiscalité locale. ■

LE **PROGRAMME**
des **formations de travail** du Conseil économique, social et environnemental

Mandature 2015-2020 – **Séance du 12 juillet 2017**

- La Synthèse

Sections

- Activités économiques
- Affaires européennes et internationales
- Affaires sociales et santé
- Agriculture, pêche et alimentation
- Aménagement durable des territoires
- Economie et finances
- Education, culture et communication
- Environnement
- Travail et emploi

Délégations

- Droits des femmes et égalité
- Outre-mer
- Prospective et évaluation des politiques publiques

A section des ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

L'INDUSTRIE

La section des activités économiques consacre l'année 2017 au sujet de l'industrie qu'elle considère comme « *un moteur de croissance et d'avenir* ». Son objectif : hiérarchiser les urgences d'un secteur malmené et produire des recommandations concrètes, impulser une véritable stratégie pour réinscrire la France dans son histoire industrielle et dans la compétition internationale. Plusieurs directions sont actuellement explorées afin d'intégrer l'ensemble des mutations de notre temps : économiques, technologiques, environnementales et sociales. Deux avis sont en projet. Le premier sur les Pôles de compétitivité dresse le bilan des réussites et des limites de ceux-ci en vue de renforcer l'innovation et la compétitivité des entreprises ; le second, consacré à l'industrie en général sera soumis au vote du Conseil le 28 mars 2018 au moment de la Semaine de l'Industrie.

L'ÉNERGIE

Sous l'effet des différentes transitions, notamment écologiques, les modèles économiques de l'énergie sont bouleversés : par la prééminence des exigences climatiques, par la maturité des investissements historiques, par la montée en puissance des énergies renouvelables (EnR) et de l'exigence d'efficience, par la libéralisation du marché européen de l'énergie et la dérégulation de la formation des prix, par l'émergence de nouvelles formes de consommation et d'organisation territoriale avec l'essor des nouvelles technologies. Compte tenu des annonces de M. Nicolas Hulot, au sujet notamment du Plan climat, l'énergie et ses bouleversements pourraient faire l'objet d'un avis au premier semestre 2018. Trois axes mériteraient d'être traités : quel impact sur le pouvoir d'achat et la compétitivité dans le cadre de la transformation du modèle énergétique et la conception de nouveaux modèles de production et de consommation ; Quel rôle pour les infrastructures de réseau qui jouent un rôle clé dans cette transition souvent sous-estimée ? Quel lien entre énergie et digital pour le consommateur, pour les entreprises, pour les territoires ?

L'ÉCONOMIE DU SPORT

Le choix de la ville olympique 2024 ou 2028 est une opportunité pour estimer l'impact économique du sport et pour en évaluer l'empreinte territoriale en tenant compte notamment du développement des pratiques sportives (professionnels et amateurs), de l'impact sur la consommation et des mécanismes économiques. Comment s'intègrent-ils dans des modèles innovants (dont ceux de l'ESS) ? Quelles seront les opportunités en termes de formations, d'emplois et de développement durable ? Comment optimiser ces investissements au profit des territoires et des citoyens ?

L'ENTREPRISE NEUTRE EN CARBONE

Pour limiter le réchauffement climatique, les économies mondiales doivent devenir neutres en carbone autour du milieu du siècle. Cet objectif de neutralité s'imposera à tous les secteurs et toutes les branches, ainsi qu'aux entreprises de toute taille. Or, les politiques publiques ciblent avant tout les grands émetteurs et les entreprises qui ont la taille suffisante pour des procédures complexes. Il s'agit donc de s'intéresser à celles, en particulier les PME, qui ne participent pas aux instruments existants (quotas carbone…) ou qui ont peu de contenu carbone direct dans leur valeur ajoutée, comme les services. Sera examinée la question du choix d'instruments pertinents pour atteindre les objectifs climatiques à moyen terme : comptabilité et publication type RSE ; adaptation des politiques existantes ; fiscalité ; recherche… Autant que d'imaginer la répartition des rôles et des responsabilités entre branches, entreprises, établissements ; formations, transitions professionnelles.

REVENU CITOYEN

L'étude engagée par la section des activités économiques sur *Un revenu citoyen pour relancer l'activité économique ?* poursuit l'objectif d'évaluer les incidences positives et négatives d'un revenu citoyen sur l'activité économique. Ce sujet est analysé sous l'angle suivant : peut-il créer de la valeur sociale et économique pour la répartir plus efficacement ? Peut-il favoriser l'investissement ? Un tel revenu aurait-il des effets de stimulation sur la demande et sur l'offre ? Les auditions ont toutes été réalisées ; il s'agirait de reprendre les travaux qui ont été suspendus pour examiner un texte, et le transmettre au Bureau, en deux mois. ■

A section des AFFAIRES EUROPÉENNES et INTERNATIONALES

Outre les travaux sur *le Rôle de la France dans une francophonie dynamique* (vote prévu le 14 novembre en plénière) et une saisine envisagée par le Sénat sur les investissements étrangers en France, la section AEI a listé les sujets suivants par ordre de priorité.

1. LES MIGRATIONS EN EUROPE

La section a déjà lancé une réflexion sur la question des migrations en Europe en s'intéressant à l'accueil et l'intégration des migrants. Si la crise des migrants a relancé le débat sur le traitement des demandeurs d'asile, l'avis envisagé abordera le thème plus général de l'accueil de toutes les catégories de migrants, et prendra en compte l'ensemble des étapes du parcours migratoire, souvent sur le territoire de plusieurs États membres. La question porte à la fois sur la dimension humaine de la crise migratoire et sur les politiques des États membres et de l'UE pour tenter d'y faire face. L'avis doit analyser les différences de dispositifs en vigueur dans les États membres pour accueillir les migrants et leur accès aux droits fondamentaux, sans minorer les problèmes de sécurité. L'avis fera des préconisations pour que les sociétés et les États européens cherchent ensemble et de façon solidaire la réponse à un défi politique majeur.

2. LA GOUVERNANCE INTERNATIONALE DES NORMES SOCIALES

La section a récemment effectué une mission à Genève, où elle a rencontré l'OIT et l'OMC. Autour du centenaire de l'OIT en 2019, cette organisation souhaite relancer la réflexion sur son rôle au sein du système des Nations unies. A cette occasion, le sujet d'une gouvernance internationale se recentrant sur les normes sociales au sens large (par normes sociales nous entendons ici les droits humains, économiques, sociaux et environnementaux concourant au développement humain) sera certainement repris. Il porte à la fois sur les périmètres et les missions respectives de l'OMC, de l'OIT et d'une éventuelle Organisation mondiale de l'environnement.

La relance d'un schéma de gouvernance internationale qui permette de mettre la planète sur la trajectoire des Objectifs du développement durable pourrait être évoquée lors du centenaire de l'OIT. Dans cet objectif, l'avis de la SAEI, mais également d'autres avis ou contributions des sections du CESE, trouveraient un écho favorable.

3. QUELLE POLITIQUE D'INVESTISSEMENT DE L'UE POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE ?

L'avis dressera un constat de la trajectoire de l'Union européenne sur la voie d'une transition écologique maitrisée et des modes de financement susceptibles d'être mobilisés au profit de la transition écologique (investissements adossés au Plan Junker, fonds structurels, etc.). Il tentera d'évaluer l'effet multiplicateur d'une telle stratégie d'investissement pour l'économie de la zone ainsi que pour les différents territoires.

L'avis formulera des propositions quant aux modalités de gouvernance de la zone euro (ressources propres disponibles, partage des décisions d'investissement entre les niveaux européens et nationaux) aux bonnes pratiques observables sur les modes de gestions des fonds alloués.

4. L'IMPLICATION DES SOCIÉTÉS CIVILES DANS LA REFONTE DU PROJET EUROPÉEN

L'avis aurait pour objet de formuler des recommandations pour améliorer les procédures de consultation et de participation permettant une meilleure prise en compte des voix de la société civile dans l'élaboration de la législation communautaire. Il devrait également traiter des moyens de développer le sentiment d'appartenance à l'Union européenne, notamment chez les jeunes, et l'implication des citoyens dans le projet européen.

5. QUELLE POLITIQUE AFRICAINE DE LA FRANCE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD) ?

La France est en train de redéfinir sa politique de partenariat avec les pays africains, intégrant notamment les questions économiques, de développement, de climat, de sécurité/défense, numérique, des droits humains ou de migrations. Nous proposons que le CESE apporte sa contribution à ce chantier devenu prioritaire, en cohérence avec l'avis rendu en 2016 autour de la coopération française dans le cadre des Objectifs du développement durable. L'avis devra prendre en considération les spécificités des différentes réalités du continent africain et les articulations nécessaires avec les politiques européennes en la matière.

À titre indicatif, la section a souhaité soumettre au Bureau une proposition de création de Commission temporaire sur un avis portant sur les conséquences du terrorisme pour les sociétés civiles. ■

section des AFFAIRES SOCIALES et de la SANTÉ

La section formule deux observations préalables :

- elle considère la question de l'accès aux soins comme une priorité et prend note de la décision du Bureau de mettre en place une commission temporaire pour traiter de la problématique des déserts médicaux ;
- elle indique que « *la prise en charge éducative, sociale et médicale des enfants ayant des troubles du comportement* » est l'une des dimensions du travail d'ores et déjà engagé dans le cadre de la saisine *Pour des élèves en meilleure santé*.

Elle a identifié les thèmes suivants, au croisement des deux priorités que sont la prévention et l'accès aux soins et aux droits. Elle s'inscrit ainsi dans la problématique des transitions économiques, sociales et environnementales visée par les axes stratégiques du CESE.

1. LES RUPTURES DE PARCOURS DES JEUNES MAJEURS PROTÉGÉS

Un jeune sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté. Plus d'un tiers rencontre des difficultés pour assumer les dépenses de première nécessité. Parce qu'ils changent souvent de domicile, de travail, de statut, les jeunes sont plus que d'autres victimes de précarité, de rupture et d'isolement. Parmi eux, les jeunes protégés au titre de l'aide sociale à l'enfance ou de la protection judiciaire de la jeunesse sont confrontés, à leur majorité, à un déficit de soutien consécutif à la sortie brutale de ces dispositifs.

2. LE DÉFI QUE REPRÉSENTE L'AUGMENTATION DE LA PRÉVALENCE DES MALADIES CHRONIQUES

En France, plus de dix millions de personnes sont concernées par ces pathologies. Leur nombre a doublé depuis vingt ans. L'enjeu est à la fois sanitaire, social, économique et environnemental : il met à l'épreuve notre cohésion et nécessite une transition en profondeur de notre système de santé.

3. LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Un avis du CESE pourrait partir du constat qu'il existe une forte corrélation entre, d'une part, inégalités sociales, environnementales, conditions et situations de travail, et d'autre part, inégalités face à la santé : les plus modestes sont souvent les plus exposés à un environnement dégradé au sens large du terme. Il s'agirait de plaider pour une approche en transversalité de tous les déterminants environnementaux de la santé. ■

A section de l'AGRICULTURE, de la PÊCHE et de l'ALIMENTATION

S'agissant de l'agriculture, de la pêche et de l'alimentation, lors de son discours de politique générale, le Premier ministre a mentionné deux mesures concernant directement notre champ de compétence :

- **les États généraux de l'alimentation** qui devront avoir deux grands objectifs :
  - réviser le partage de la valeur dans le modèle agricole car « *il n'est pas admissible que des agriculteurs ne puissent pas se verser un revenu décent et vivent sous le seuil de pauvreté…* » ;
  - conforter la confiance en une alimentation plus saine : « *penser et construire nos modèles futurs, notamment en examinant sans faux semblants la question des pesticides ou des perturbateurs endocriniens* » ;
- **le Plan d'investissement de 50 milliards d'euros** « *dans les domaines de la transition écologique, du développement des compétences, de la santé, des transports, de l'agriculture, et de la modernisation de l'État* ».

Le projet d'avis ***Quels leviers pour renforcer la compétitivité de l'agriculture et de l'agroalimentaire français ?*** sera fortement complémentaire avec les États généraux de l'alimentation puisque dans les deux cas la fin des travaux est prévue pour le mois de novembre.

Cet avis, en cours de préparation, abordera différents aspects de la compétitivité sous l'angle des prix et des coûts de production, de la création de valeur ajoutée et de sa répartition équilibrée, ce qui constitue le premier objectif des États généraux de l'alimentation. Il portera aussi sur le volet « hors coûts » : qualité des produits, dimensions sociales et territoriales, sans oublier les enjeux sanitaires et environnementaux et les coûts que certains modes de production et de transformation peuvent générer pour la société. Il s'appuiera en particulier sur les récents avis ***Les circuits de distribution des produits alimentaires*** et ***La transition agroécologique : défis et enjeux***. Le rôle des politiques publiques (nationales et européennes), notamment dans la lutte contre les distorsions de concurrence, y sera également analysé.

L'avis sur ***Les signes officiels de qualité et d'origine (SIQO)*** qui sera mis en chantier dès le mois de septembre prochain permettra d'approfondir ces thématiques. Il abordera en effet les garanties que ces produits doivent apporter aux consommateur.rice.s en termes de qualités gustatives et sanitaires, mais également d'emplois et de dynamisme dans les territoires dont ils proviennent.

Ensuite, notre section examinera les problématiques liées à ***L'innovation en agriculture***. Là encore, le périmètre exact de la saisine reste à préciser. Toutefois, la question des finalités de l'innovation qui peuvent rejoindre celles de la compétitivité, devra être traitée. Les conditions d'utilisation du Plan gouvernemental d'investissement seront évoquées lors de l'élaboration de cet avis, prévue dès début 2018.

D'autres sujets à traiter d'ici la fin de la mandature ont été identifiés :

- ***L'agriculture urbaine***, activité appelée à répondre aux attentes et besoins, sociétaux et alimentaires, actuels et futurs ;
- ***L'installation des jeunes agriculteurs***, ***le foncier rural*** ;
- ***La mise en œuvre et l'évaluation des projets d'alimentation territoriaux (PAT)*** ;
- enfin, une contribution sur l'enseignement agricole sera préparée dans le cadre de l'avis sur ***l'orientation des jeunes***.

Bien entendu, dès qu'elle sera sollicitée, notre section mènera des travaux sur les thèmes qui émergeront des États généraux de l'alimentation. ■

A section de l'AMÉNAGEMENT DURABLE des TERRITOIRES

ORGANISATION TERRITORIALE : QUEL ÉTAT STRATÈGE, QUELS LEVIERS TERRITORIAUX ?

Les récentes réformes territoriales ont créé de grandes régions, abouti à la mise en place de métropoles, à des fusions de communes et renforcé les compétences des régions, métropoles et intercommunalités.

Analyser leurs incidences sur la gouvernance et les éventuels leviers complémentaires à prévoir.

Favoriser l'équité entre les territoires, leur dynamique, leur attractivité et la qualité de leurs interactions.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - MÉTROPOLES, VILLES MOYENNES, VILLAGES, ZONAGES PRIORITAIRES - LUTTER CONTRE LES FRACTURES TERRITORIALES

En France s'affirment des métropoles concentrant une part importante de la création de richesses. Certains analystes y relèvent un avantage pour le pays, d'autres en expriment les inconvénients.

Un maillage entre grande villes, périurbain raisonné, villes moyennes et bourg-centres, présenterait-il davantage d'opportunités ?

Il paraitrait essentiel de réunir les conditions nécessaires pour corriger les inégalités, en particulier au regard des zonages prioritaires urbains et ruraux.

MODERNISER LES TRANSPORTS POUR RENDRE LES TERRITOIRES PLUS ACCESSIBLES ET ATTRACTIFS : INTERMODALITÉ, COMPLÉMENTARITÉ, MOBILITÉS DE PROXIMITÉ

Nécessité pour l'attractivité et l'accessibilité des territoires de disposer de réseaux et de moyens de transport individuels et collectifs modernes à des prix accessibles, permettant de garantir à toutes et tous un accès à la mobilité et au transport.

Assurer des déplacements quotidiens plus sûrs, désenclavant le territoire

Proposer de nouveaux modes de mobilité associant les nouvelles technologies en ayant le souci d'une économie bas carbone juste et solidaire

TERRITOIRES INTELLIGENTS, TERRITOIRES CONNECTÉS, USAGES NUMÉRIQUES : UNE URGENCE ABSOLUE

Il est nécessaire que le territoire dans son ensemble soit réellement couvert par le très haut débit.

Les mutations ouvertes par la révolution numérique offrent l'opportunité de mettre en système un nombre énorme de données pour faciliter la vie des habitant.e.s et générer de nouvelles rationalités dans la gestion des flux, déplacements et énergie.

Cependant cela pose aussi question quant aux évolutions qui peuvent en résulter dans les rapports des citoyen.ne.s avec la collectivité et aux incidences des fractures numériques sur la cohésion sociale. ■

section de l'ÉCONOMIE et des FINANCES

Cette première conférence du CESE a été ouverte par le Premier ministre.

L'analyse des dix indicateurs du RAEF sera l'occasion tant de répondre aux préoccupations fortes évoquées dans son discours que de traiter les trois thèmes de saisine proposés.

Au-delà du RAEF, la section de l'économie et des finances prévoit de travailler sur quatre saisines.

QUELLE RESPONSABILITÉ FISCALE POUR LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES AU REGARD DE LEURS COMPÉTENCES ET DES ENJEUX ?

Cette étude a fait l'objet d'une autosaisine validée par le bureau en juin. Notre organisation territoriale est complexe. Régions et départements, communes, communautés de communes et d'agglomération, depuis peu métropoles, et structures associées, sont autant de niveaux dotés de compétences, ressources et budgets spécifiques. La fiscalité est l'une de leurs ressources pour financer tout ou partie de leurs missions. L'étude s'attachera à évaluer la cohérence, l'efficacité et la lisibilité des dispositions en place, en termes de compétences, de gouvernance, puis de ressources fiscales, pour chaque niveau de collectivité. Une attention particulière sera portée aux fractures territoriales, enjeu majeur au regard de la solidarité nationale, et aux effets redistributifs de la réforme de la taxe d'habitation.

QUELLE POLITIQUE EN MATIÈRE D'INVESTISSEMENTS PUBLICS ?

Les investissements publics sont nécessaires. Toutefois, la maîtrise de la dépense publique et la soutenabilité de la croissance nécessitent de mieux les prioriser. Cependant, tous les investissements ne se valent pas et il paraît difficile de s'affranchir d'une évaluation avantages-coûts pour la collectivité. Le questionnement doit aussi porter sur le partenariat public privé qui fait débat. Au-delà des effets d'entraînement des investissements publics sur le reste de l'économie, il convient de s'interroger sur leurs impacts sur la cohésion sociale, la qualité de vie, la transition énergétique, etc.

QUELLE HARMONISATION FISCALE EUROPÉENNE ?

La diversité des régimes d'imposition en Europe (base et taux) et certaines pratiques de *dumping* fiscal sont aujourd'hui sources de déséquilibre des finances publiques et de distorsions de concurrence. Si des initiatives récentes ont permis en partie d'encadrer ces pratiques, des progrès significatifs sont encore à réaliser, notamment dans le domaine de la taxation des bénéfices des entreprises. Les conséquences éventuelles du *BREXIT* rendent une réflexion sur l'harmonisation plus que jamais nécessaire.

QUELLE GARANTIE DE LA SOLIDITÉ DU SECTEUR BANCAIRE ?

APrès la crise financière de 2008, un ensemble de mesures ont été prises (notamment en matière de renforcement des fonds propres) afin de renforcer la résilience des établissements bancaires européens et la stabilité financière. La hausse des exigences vis-à-vis des banques pourrait cependant peser sur leur rentabilité et les inciter à détenir des actifs plus risqués. Il s'agira notamment de s'assurer que les procédures de « résolution » vis-à-vis des banques européennes suffiront à éviter les effets de contagion, la mise en difficulté de l'économie et le renflouage par des fonds publics. ■

section de l'ÉDUCATION de la CULTURE et de la COMMUNICATION

Notre section instruit actuellement deux saisines : la première, *Vers la démocratie culturelle*, veut montrer en quoi la co-construction, dans le domaine de la culture, de projets locaux et nationaux participe de l'émancipation du citoyen et renforce la cohésion sociale. La seconde, sur *L'orientation des jeunes*, veut permettre à chaque jeune de construire son parcours d'orientation, ce qui inclut les conditions d'accès à l'enseignement supérieur, objet du débat public actuel.

1. Temps de vie des enfants et apprentissages. Ce sujet serait abordé dans une perspective large incluant le rythme scolaire mais aussi tous les autres temps de vie (sport, culture, loisirs, etc.) ainsi que la question de la place des vacances et de l'éducation populaire. Il mettrait en débat la manière dont les divers rythmes de la vie sociale (temps de la famille, du travail, de l'économie) peuvent se concilier en prenant mieux en compte l'intérêt des enfants. Ce thème pour lequel le CESE possède une vraie plus-value aurait l'avantage de ne pas réduire le débat, par exemple à la semaine des 4 jours. Il pourrait faire l'objet d'une saisine gouvernementale.

2. Sport et société. Thématique peu abordée jusqu'ici par le CESE, qui recouvre des enjeux essentiels en termes d'autonomie individuelle et de renforcement du lien social, elle entre dans la priorité consacrée à la cohésion sociale et interroge les nouveaux défis de la citoyenneté. Elle rejoint la réflexion gouvernementale sur la place de la jeunesse, son émancipation et son insertion dans la société, et permettrait d'éclairer le volet sociétal, moins connu, du dossier de la candidature française aux Jeux Olympiques (www.paris2024.org/heritage)

3. Education aux médias. Le rôle des médias dans la société évolue avec l'accélération du temps de la communication, l'expansion des technologies numériques, mais aussi la concentration croissante du secteur. Cela interpelle au regard des enjeux d'accès à l'information, de démocratie et de citoyenneté qui sont liés aux médias. Des polémiques viennent régulièrement questionner le rôle et la déontologie des acteurs de l'information. Dans le prolongement de l'avis *Réseaux sociaux numériques*, l'éducation aux médias devrait par conséquent constituer un point d'attention lié à la priorité stratégique accordée par le CESE à la construction de la citoyenneté mais aussi à la transition numérique. Ce thème rejoint la priorité accordée par le gouvernement à l'enfance, la jeunesse et à la construction de l'autonomie ;

Enfin, la section ECC propose de se pencher, conjointement avec la section affaires sociales et de la santé, sur le thème de l'inclusion à l'école, avec un accent sur la scolarisation des plus fragiles dans la perspective notamment de l'insertion dans l'emploi. Ce thème s'inscrirait dans le prolongement de l'avis *Une école de la réussite pour tous* et dans la priorité que le CESE accorde à l'inclusion sociale. Il rejoint l'accent mis par le gouvernement sur la protection des plus fragiles, notamment à l'école, et l'inscription du handicap comme priorité du quinquennat et pourrait faire l'objet d'une saisine gouvernementale.

À moyen terme, une auto-saisine pourrait traiter de l'entrée des jeunes dans la citoyenneté et de ses diverses modalités.

La révolution numérique traverse tous ces sujets, comme d'autres, et représente un défi redoutable. Il ne faudrait pas que cette transversalité amène à ce qu'aucune section n'en traite et notre section interpelle le Bureau pour envisager la façon de prendre cette question à bras le corps. ■

section de l'ENVIRONNEMENT

Mandat de la section : la protection et la valorisation de l'environnement ; le changement climatique, la biodiversité, la mer et les océans, la transition énergétique, la prévention la gestion et la réparation des risques environnementaux, la qualité de l'habitat.

La section de l'environnement est actuellement engagée dans la préparation de deux projets d'avis l'un sur *Contribution du dialogue sciences-société au développement d'une recherche à même de répondre aux enjeux climatiques post COP 21*, l'autre sur *Les avancées dans la mise en œuvre de e la loi de transition énergétique.*

Les quatre sujets ci-dessous pourraient être traités ou abordés par la section. Comme tous les précédents, ils le seraient dans un esprit d'ouverture, avec la volonté d'examiner les interactions environnementales, économiques et sociales de chacun d'eux.

1. UNE NOUVELLE AMBITION POUR LA STRATÉGIE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

La stratégie nationale pour la biodiversité (SNB) est la concrétisation de l'engagement français au titre de la Convention internationale sur la diversité biologique et des 20 objectifs fixés en 2010 dans le protocole de Nagoya. En France, tous les critères qui permettent d'évaluer l'état de la biodiversité et son évolution témoignent d'une situation préoccupante. Or, il ne reste que trois ans pour réaliser les objectifs auxquels notre pays a souscrit. La stratégie devrait faire l'objet d'une revue au plus tard en 2019. La section de l'environnement, sur saisine gouvernementale, avait rendu un premier avis qu'elle pourra prolonger pour contribuer à la révision de la stratégie. Elle pourrait formuler des préconisations sur les actions à mener et tracer des perspectives pour la prochaine SNB à partir du bilan critique de la précédente.

2. PRÉVENTION DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX : PREMIER BILAN DE REACH À DIX ANS

Le règlement européen REACH, relatif à la régulation et à l'enregistrement des molécules chimiques, vise une amélioration de la protection de la santé humaine et de l'environnement. Il a établi un nouveau principe de gouvernance de la prévention de ces risques. Cette politique permet un système de contrôle des substances industrielles mises sur le marché européen. En mai 2017, 15 487 substances ont déjà été enregistrées et leurs dossiers respectifs permettent de connaître leurs usages et de suivre les mesures des gestions des risques mises en place. REACH touche un très grand nombre d'acteur.rice.s économiques et mobilise des moyens importants au niveau européen. Il semble donc nécessaire de formuler un premier bilan de REACH à dix ans, centré sur les rôles et responsabilités des différents acteur.rice.s, public.que.s et privé.e.s, ainsi que sur la gouvernance. La section de l'environnement mettra en avant les points positifs, mais aussi les éventuelles difficultés, et formulerait des voies d'amélioration.

3. L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Nos prélèvements sur les ressources naturelles dépassent déjà largement la biocapacité de la terre, c'est-à-dire sa capacité à régénérer les ressources renouvelables, à fournir des ressources non renouvelables et à absorber les déchets produits. Viser une économie 100 % circulaire ne s'improvise pas :

- comment évaluer les flux de matières nécessaires pour mieux les organiser ?
- comment améliorer l'efficacité matière (minoration de la consommation, allongement de la durée de vie des produits…) ;
- sur quel périmètre géographique l'economie circulaire a-t-elle du sens ?
- comment impulser les changements de cadre et de comportements nécessaires a son développement ?

Autant de question auxquelles il convient de répondre pour sortir l'economie circulaire de son acception habituelle d'économie de la gestion des déchets.

4. LA DÉMOCRATIE ENVIRONNEMENTALE

La démocratie environnementale vise notamment à soutenir et intégrer la participation des citoyen.ne.s dans les processus de décisions publiques ou privées ayant des conséquences sur l'environnement. Or, certaines opérations donnent lieu à des difficultés significatives ressenties soit par les porteur.e.s de projets, soit par les parties prenantes. La section de l'environnement, à partir de retours d'expériences sur des pratiques en matière de concertation et de préparation des décisions, établira un diagnostic partagé des difficultés rencontrées. Les propositions formulées auront pour but d'améliorer les dispositifs de concertation, leur pertinence pour les citoyen.ne.s et leur efficacité pour ceux.celles qui ont la charge des opérations. Il s'agira donc de renforcer pour tou.te.s les acteur.rice.s en présence la qualité du processus de préparation des décisions, dans le respect des objectifs de développement durable et du droit à un environnement sain. ■

section du TRAVAIL et de l'EMPLOI

La section du travail et de l'emploi rappelle que la programmation 2017-2020 doit tenir compte des orientations stratégiques de la mandature 2015-2020 et des thématiques identifiées à ce jour. Dans ce cadre, outre la réalisation de travaux périodiques (RAEF, PNR), la section a identifié, au début de la mandature, une quarantaine de thématiques ainsi que quatre avis de suite. Un avis relatif à l'emploi des senior.e.s est d'ores et déjà en préparation en partenariat avec la Cour des comptes.

Au plan de la méthode, la section souhaite maintenir l'approche qu'elle développe depuis 18 mois tant dans sa recherche de transversalité avec les autres sections du Conseil que de prospective, notamment au regard des effets des transitions environnementales, numériques et démographiques sur le travail et l'emploi. Elle contribuera à la transposition et à l'opérationnalisation des recommandations issues des avis votés. La section veillera également à intégrer dans ses approches la dimension genrée et ultramarine.

• PRIORITÉ N° 1 les effets du numérique sur la transformation du travail et de l'emploi

Le Bureau du CESE a confié, le 6 juillet 2017, cette saisine à la section du travail et de l'emploi.

Le Conseil constate que les modes d'organisation du travail, les possibilités technologiques existantes et le niveau de formation de la main-d'œuvre sont étroitement imbriqués. Il est reconnu de tou.te.s que les nouvelles formes d'emploi, de statuts et la transformation du contenu des tâches et des compétences requises, représentent des défis pour la formation initiale et l'organisation d'une formation tout au long de la vie, et qui réinterrogent la protection sociale effective de chacun. Il est nécessaire d'identifier les risques et les opportunités de cette révolution.

La section du travail et de l'emploi propose de contribuer à la construction d'une vision stratégique sur les chantiers de transformations à conduire prioritairement pour une transition numérique favorisant un travail plus riche et des emplois de qualité. Cette démarche devra également prendre en compte la nécessaire sécurisation du travail indépendant et le statut de l'actif.ve.

• PRIORITÉ N° 2 : l'accompagnement des personnes pour sécuriser leur parcours professionnel

Le contexte économique et social marqué par l'accélération des mutations, la discontinuité des trajectoires professionnelles, les tensions sur certains métiers et, à l'inverse, l'apparition de nouveaux métiers nécessitent d'améliorer l'information et l'orientation professionnelle tout au long de la vie (La section du travail et de l'emploi contribuera en 2017 à la saisine relative à *L'orientation des jeunes* conduite par la section de l'éducation, de la culture et de la communication.), de mieux articuler la formation initiale et la formation continue, de mieux anticiper l'évolution des emplois et des compétences dans les structures privées et publiques.

Dans le cadre de la thématique générale de la formation professionnelle et de la sécurisation des parcours professionnels, l'accompagnement des personnes est une question centrale, encore davantage pour les non qualifié.e.s et pour les qualifications affectées par les mutations.

• PRIORITÉ N° 3 : Réaliser un bilan qualitatif du dialogue social

Conformément aux dispositions de la loi du 8 août 2016, le Conseil contribuera à la réalisation d'un bilan qualitatif quinquennal qui sera remis par le Gouvernement au Parlement. Ce bilan devrait également s'accompagner d'actions de promotion et de sensibilisation destinées à valoriser le dialogue social.

La section du travail et de l'emploi propose qu'une réflexion méthodologique puisse être engagée, au sein du Conseil, au début de l'année 2018, pour identifier les informations nécessaires à la réalisation de ce bilan et au repérage des acteur.rice.s à mobiliser au sein et à l'extérieur du Conseil.

• PRIORITÉ N° 4 : Régulation de la mondialisation par les normes sociales internationales

L'avis sur *La construction d'une Europe dotée d'un socle des droits sociaux* a préconisé que *Le socle européen des droits sociaux* reprenne, parmi ses éléments de base, les conventions dites fondamentales de l'OIT.

Ces conventions doivent aujourd'hui s'articuler avec la promotion de normes environnementales produites dans d'autres instances internationales (par exemples, Accord climat de Paris, Objectifs universels de développement durable).

Pour « *l'avènement de nouveaux modèles soutenables de développement* » (Orientations stratégiques du CESE 2015-2020), la section du travail et de l'emploi propose de réfléchir aux conditions de production et d'application de normes sociales internationales équitables, respectueuses des droits humains, et qui permettent de promouvoir des emplois de qualité et d'améliorer les conditions de travail de tou.te.s.

Ces travaux devraient être conduits en lien avec la section des affaires européennes et internationales et pourraient s'inscrire dans le cadre de la célébration du centenaire de l'OIT. ■

D délégation aux ROITS DES FEMMES et à l'ÉGALITÉ

L'égalité entre les femmes et les hommes, grande cause nationale du quinquennat, s'inscrit dans les objectifs de cohésion sociale et de transition du CESE. Au-delà des mots, des actions fortes et structurantes sont à construire pour faire évoluer les mentalités. La DDFE souhaite y contribuer.

L'objectif 1 du programme égalité d'*aider les femmes à concilier vie personnelle et vie professionnelle* est au cœur de l'étude sur *Les temps de vie des femmes*. C'est une question centrale dans la construction de l'égalité réelle et la transition de la société. L'étude montre la difficulté pour les femmes d'articuler leurs temps de vie alors qu'elles assurent 80 % des tâches ménagères et parentales. L'étude traite de thèmes centraux du projet présidentiel tels l'égalité professionnelle et salariale, la reprise du travail après une maternité mais aussi l'exercice partagé de la parentalité, 1er levier pour un meilleur équilibre des temps de vie des femmes, lequel suppose l'accès aux congés maternité mais aussi l'encouragement aux congés paternité.

Le programme santé annonce un renforcement des moyens octroyés à la planification familiale et à l'accès à l'IVG. La prochaine étude de la DDFE portera sur *Les droits sexuels et reproductifs* dans le cadre européen dont le PM rappelle qu'il doit être protecteur. La maitrise de leur corps par les femmes constitue un préalable à toutes les questions d'égalité. Elle leur permet d'accéder à l'autonomie et de décider de leur propre vie. Pourtant on constate partout dans le monde une progression inquiétante de mouvements anti-choix structurés qui exercent un lobbying puissant, notamment aux niveaux des institutions européennes. Des droits que l'on croyait acquis se trouvent menacés, d'où la nécessité de les inclure au socle européen des droits humains fondamentaux. Le CESE pourrait être saisi sur cette thématique centrale des droits des femmes.

La DDFE est prête à contribuer par ses travaux à la réflexion de la SE à l'égalité sur le budget sensible au genre. Les politiques publiques ne sont pas neutres dans leurs effets sur les deux sexes. C'est ce que le CESE et le HCE réaffirment avec leurs partenaires dans leur rapport *Où est l'argent pour les droits des femmes, une sonnette d'alarme* dont la SE dit avoir déjà fait usage. Les effets différenciés des politiques sur les femmes et les hommes doivent être mesurés pour opérer des rééquilibrages, à l'instar d'autres pays. Les études d'impact genrées des lois doivent mieux être prises en compte tout au long du processus législatif, être évaluées et mieux connues du grand public. L'évaluation des lois les plus importantes 2 ans après leur promulgation, annoncée par le PR, doit mesurer leurs effets différenciés selon les sexes.

L'objectif 3 du programme égalité est la lutte contre le harcèlement et les agressions faites aux femmes. Co-construit avec la délégation à l'Outre-mer, la DDFE a produit un avis sur *Les violences faites aux femmes dans les Outre-mer* dont la SE a indiqué qu'il servira de feuille de route gouvernementale. Le CESE doit faire connaitre ses recommandations pour que les pouvoir publics puissent les faire siennes. C'est ce que fait la corapporteure de l'avis. Les préconisations très opérationnelles de l'avis feront l'objet d'un suivi attentif et d'une évaluation. Deux lieux propices aux discriminations méritent d'être étudiés : **l'espace public et le monde du sport**. La place des femmes y est un facteur déterminant de cohésion sociale et un indicateur pertinent du niveau d'égalité entre les femmes et les hommes. ■

délégation à l'OUTRE-MER

Les majorités politiques successives reconnaissent toutes la chance que représentent les douze territoires ultramarins disséminés dans presque tous les océans. Indubitablement, les Outre-mer permettent à la France de disposer du deuxième espace maritime mondial, d'abriter près de 80 % de la biodiversité et de constituer des postes d'observation des mutations mondiales et climatiques. Pourtant, aucune politique publique française et européenne ne permet d'en assurer la gouvernance et la surveillance et d'en définir la valorisation.

Aujourd'hui, les représentants de la société civile au sein du CESE se proposent d'éclairer, en amont, les politiques publiques en faveur des Outre-mer. Ainsi la délégation y contribue actuellement par ses travaux en cours sur le tourisme durable et sur la question des langues régionales.

INSCRIRE LE CESE ET LA DÉLÉGATION À L'OUTRE-MER (OM) DANS LES ASSISES DES OUTRE-MER

Les Assises des Outre-mer auront lieu dans chaque territoire mais également au niveau national pour impliquer l'ensemble des ministères. Le CESE et la délégation à l'Outre-mer souhaitent participer à ces Assises et contribuer à leur réussite. Il s'agit d'abord de favoriser la prise en compte dans ces Assises de sujets primordiaux que le CESE a notamment traités comme l'avant-projet de loi de programmation en faveur de l'égalité réelle, la coopération régionale, l'insertion professionnelle et sociale des jeunes ultramarins, les violences faites aux femmes mais aussi la thématique maritime dont les enjeux de gouvernance et de protection sont considérables. Il s'agit aussi d'être force de propositions sur les autres thématiques prioritaires qui seront retenues notamment à partir des préconisations déjà votées par le CESE. Une évaluation des politiques publiques Outre-mer s'impose.

Parallèlement aux Assises, la délégation pourrait s'emparer de plusieurs sujets :

- réinstaurer un modèle de santé protecteur dans les Outre-mer ;
- soutenir les politiques de filières ;
- renforcer la cohérence des politiques Outre-mer ;
- repenser le modèle économique et social des Outre-mer dans le cadre du développement durable ;
- changer de paradigme pour envisager de nouvelles relations avec l'Union européenne ;
- mettre en œuvre la loi relative à l'action extérieure des collectivités territoriales et à la coopération des Outre-mer. ■

P délégation à la ROSPECTIVE et à l'ÉVALUATION des POLITIQUES PUBLIQUES

1. En MATIÈRE D'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Plusieurs propositions portées par le CESE dans son avis *Promouvoir une culture de l'évaluation des politiques publiques* du 8 septembre 2015, convergent avec celles du programme du Président de la République ainsi que son discours prononcé devant le congrès le 3 juillet dernier.

Ce dernier envisage notamment que les grandes lois soient systématiquement évaluées de manière indépendante, le texte législatif prévoyant le calendrier, le dispositif et les moyens nécessaires à l'évaluation. Les résultats seront mis à disposition du Parlement et rendus publics. Une évaluation complète de tous les textes importants à l'instar de la loi sur le dialogue social « *serait menée dans les deux ans suivant leur mise en application* ».

Notre avis préconisait l'amélioration de l'exercice de l'évaluation en proposant, par exemple, de mieux articuler l'agenda politique et le temps de l'évaluation, en prévoyant juridiquement le calendrier ainsi que les moyens humains et financiers nécessaires pour réaliser l'évaluation d'une politique donnée et conditionner sa reconduction.

Cependant, à ce stade, la contribution du Conseil n'a pas été formellement évoquée, alors même que la légitimité de notre assemblée paraît pourtant acquise pour permettre à l'évaluation de s'inscrire pleinement dans le processus démocratique : le CESE incarne un « regard tiers » en raison de sa composition représentative de la diversité de la société civile, de son positionnement institutionnel et des travaux engagés en complémentarité avec la Cour des comptes, le Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO), etc.

2. EN MATIÈRE DE SERVICE CIVIQUE

Le Président de la République souhaite instaurer un « service national » obligatoire d'une durée d'un mois pour tou.te.s les jeunes (soit environ 600 000 jeunes par an) qui sera encadré par les armées et la gendarmerie nationale. Les objectifs de mixité sociale et de cohésion nationale affichés sont identiques à ceux du Service Civique comme l'atteste notre étude *Service Civique : quel bilan ? quelles perspectives ?*

Dans sa lettre ouverte à la jeunesse du 18 avril 2017, Emmanuel Macron affirme que « *le Service Civique sera pérennisé en gardant ses fondamentaux, afin qu'il soit accessible à tou.te.s les jeunes. C'est un formidable vecteur d'engagement et d'intégration, j'entends donc le protéger* ». Notre étude soutient la pérennisation et l'universalisation du dispositif, et met en avant un certain nombre de précautions à prendre pour garantir des missions de qualité, accessibles à tou.te.s et articulées autour de grandes causes nationales d'engagement.

La mise en place de ce nouveau service national a été confirmée par le Premier ministre et sera le fruit d'une réflexion qui s'achèvera d'ici la fin de l'année 2017. Le Conseil pourrait donc être associé à cette réflexion pour s'assurer que la mise en place d'un service national obligatoire ne soit pas redondante ou concurrente avec le Service civique.

D'un point de vue financier, ces deux dispositifs auront à moyen terme un impact conséquent sur les finances publiques dans un contexte budgétaire contraint, ce qui pourrait rendre difficile leur déploiement respectif. ■

Contact
contact@lecese.fr

9 place d'Iéna, 75775 Paris cedex 16
tél. : 01 44 43 60 00

Retrouvez les assemblées plénières
en direct et VOD sur
lecese.fr

twitter **@lecese**